



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2010.1322**

Séance publique du

16 décembre 2010

Présidence de Monsieur Jean CHORRO,
Adjoint au Maire

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20101216-13041- DE-1-1_0
Date de signature : 17/12/10
Date de réception : vendredi 17 décembre 2010
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**OBJET : AVENUE JEAN ET MARCEL FONTENAILLE - ACQUISITION DE LA PARCELLE
CADASTREE SECTION BA N° 69 AUPRES DE LA CONGREGATION DES SOEURS
HOSPITALIERES DE SAINT THOMAS DE VILLENEUVE.**

Le 16/12/10 à , le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le Vendredi 10 Décembre 2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Jacques AGOPIAN à M. Alexandre MEDVEDOWSKY, M. Lucien AMBROGIANI à Mme Fleur SKRIVAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Chantal DAVENNE, Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Danielle SANTAMARIA, M. François-Xavier DE PERETTI à Mme Brigitte DEVESA, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Fatima DRAOUZIA, M. Robert FOUQUET à M. Eric CHEVALIER, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, Mme Sophie JOISSAINS à M. Francis TAULAN, Mme Maryse JOISSAINS MASINI à M. Jean CHORRO, M. Christian LOUIT à M. Gérard GERACI, Mme Reine MERGER à M. Alexandre GALLESE, Mme Catherine RIVET-JOLIN à M. Stéphane PAOLI

Excusés sans pouvoir :

M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Jules SUSINI

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.



04.05

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction du Foncier & Gestion du Patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 16/12/10

RAPPORTEUR : Mme Odile BONTHOUX
CO-RAPPORTEUR(S) : M. Jean CHORRO

Politique Publique : AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : AVENUE JEAN ET MARCEL FONTENAILLE - ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION BA N° 69 AUPRES DE LA CONGREGATION DES SOEURS HOSPITALIERES DE SAINT THOMAS DE VILLENEUVE. - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Congrégation des Sœurs Hospitalières de Saint-Thomas de Villeneuve a mis en vente sa propriété cadastrée BA n° 69 sise avenue Jean et Marcel Fontenaille face au Lycée Paul Cézanne.

Cette propriété d'une surface de 1.541 m² se compose de trois bâtiments d'environ 100 m² chacun.

Ce terrain est situé en zone UC2 au plan d'occupation des sols. Il jouxte la parcelle communale cadastrée BA n° 68 qui est en Emplacement Réserve n° 163 pour aménagements d'espaces verts, parking et voie.

La Commune a l'opportunité d'acquérir ce bien afin de réaménager le parvis du lycée et d'aménager une voie réservée aux transports en commun en entrée de ville Est d'Aix en Provence sur l'axe Avenue Fontenaille et son prolongement sur le Cours des Arts et Métiers.

Les Domaines dans leur avis en date du 05 août 2010 ont estimé la parcelle BA n° 69 à 695.000 € avec une marge de négociation de 10 % soit un montant maximal de 764.500 €.

Le Conseil Généralice de la Congrégation du 18 décembre 2010 a accepté la vente à la Commune de sa propriété sise Avenue Fontenaille pour un prix de 764.500 €.

Je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** l'acquisition de l'immeuble cadastrée section BA n° 69 auprès de la Congrégation des Sœurs Hospitalières de Saint-Thomas de Villeneuve pour un montant de 764.500 €
- **AUTORISER** Madame le Député Maire ou l'Elu délégué au Foncier à signer l'acte à intervenir et toutes pièces qui en seront la suite ou la conséquence.
- **DIRE** que les crédits nécessaires seront mis en place au budget de la Ville.

**2010.1322 - AVENUE JEAN ET MARCEL FONTENAILLE - ACQUISITION DE LA
PARCELLE CADASTREE SECTION BA N° 69 AUPRES DE LA CONGREGATION DES
SOEURS HOSPITALIERES DE SAINT THOMAS DE VILLENEUVE.**

Présents et représentés	: 53
Présents	: 40
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Jean CHORRO, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : Vendredi 17 Décembre 2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

